

GUIDE TECHNIQUE

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021



Grand Prix International Cycliste
SBERGUES
PAS·de·CALAIS Féminin

TROPHEE



Pas-de-Calais
Le Département

Région
Hauts-de-France

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

NOTES

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	: Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	: Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	: Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	: Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	: Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	: Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	: Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	: Serge VINCENT.
Invités et véhicules	: Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	: José LHERBIEZ
Coordination protocole	: Pauline GALLOIS.
Coordination des équipes	: Sébastien VANDAËLE.
Assistance liaison infos course	: Maxime PLANQUE.
Relation presse	: Philippe VINCENT assisté de Joëlle DECUYPER.
Accueils invités	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Accueils officiels course	: Eric MALINGUE assisté de José LHERBIEZ and Guy-Michel DUPONT.
Responsable restauration	: Micheline DAUTRICHE, assistée de Geneviève DUPONT.
Coordination assurances	: Jean-Luc DAMBRUNE.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	: David BEZILLE.
Coordination villages départ et arrivée	: Francis POUILLE.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Jean-Claude BREUSE, Sébastien CARNET, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Muriel HELLEBOID, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Paul NANTY, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Nicolas TRINEL, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

LES OFFICIELS

Le Président du jury	: Nicolas LE TALLEC.
Les Commissaires UCI	: Jacky VERDENET et Laurent BASTIEN.
Les Commissaires UCI	: Catherine AMOURETTE DE GREEF et Audrey DUMAS (motos).
Juge à l'arrivée	: Elise WHEELER.
Commissaire voiture balai	: Jérôme DELECOURT.
Info radio course	: Sébastien BARRE.

Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	: Marc DUQUESNOY.
Directeur général	: Sébastien VANDAËLE.

Régulateurs	: David BEZILLE, Honorine CROSNIER.	
Ardoisier	: Jean-Charles LAIGLE.	Prix spéciaux : Maël AMOURETTE.
Sécurité course	: M.S.O. Événementiel.	Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.
Equipe médicale	: D ^r Grégory LEFEBVRE assisté d'Adrien ROUSSEL.	
Equipe médicale	: D ^r Xavier COCHEZ, assisté de Christiane DERAM.	
Référent COVID	: D ^r Xavier COCHEZ.	
Ambulances	: Ambulances LOURME.	
Dépannage neutre	: Assistance Sport Media.	Radio course : MOTOCOMM.
Photo finish	: MATSPORT.	
Speakers	: Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.	Info public : DECEUNINCK.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 4ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 19 septembre 2021.

ARTICLE 02 TYPE D'ÉPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.2 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 pour les 10 premiers coureurs classés.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 19 septembre 2021 de 7h 15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 19 septembre 2021. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 19 septembre 2021 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 19 septembre de 13h00 à 15h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 2.335 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class. 1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix € 440	295	220	180	145
Class. 6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix € 130	120	110	90	55
Class. 11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix € 55	55	55	55	55
Class. 16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix € 55	55	55	55	55

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des Monts, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.

2. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par «KODEN», récompense la 1^{ère} de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 200 € attribuée par «Toyota FG Automobiles Béthune» récompense la 1^{ère} de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par « Lainé Frères», récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France récompense la meilleure jeune, née depuis le 1er janvier 1996, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 100€ à la concurrente qui passe la première la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 49,1 dans la commune de LESPESESSE.

10.6 – DOSSARD VERT :

La concurrente désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 50€, attribué par « Europe Services Propreté ». Elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par le comité d'organisation sur le podium protocolaire.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du «Prix des Monts».
- La lauréate du «Prix des Sprints».
- La lauréate du «Sprint Le 62».
- La meilleure jeune de l'épreuve.
- La lauréate du «Prix de la Combativité».
- La lauréate du «Dossard vert».

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Permanence : Hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

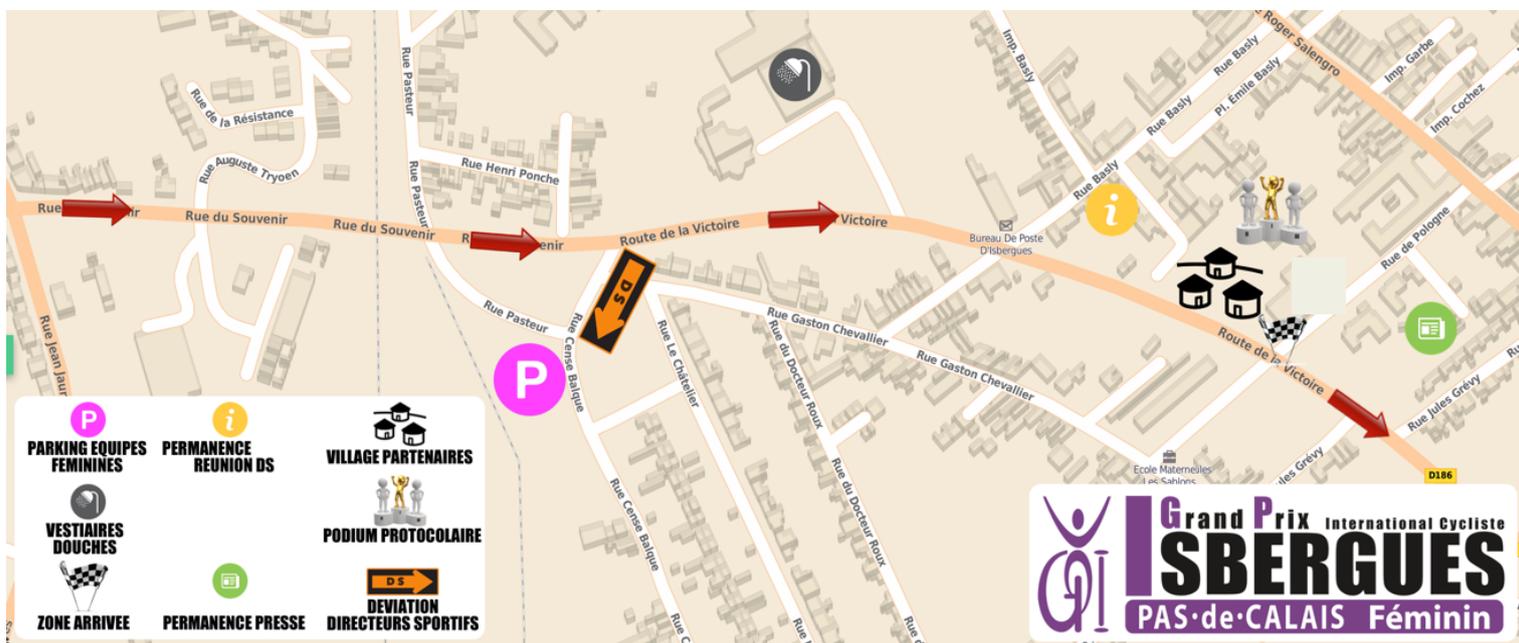
- de 7h15 à 10h Ouverture de la permanence de course.
- de 7h15 à 8h20 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- 8h35 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI, à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
- de 8h à 10h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- de 8h à 10h Accréditations Presse et médias à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 9h25 à 10h25 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 10h35 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 10h40 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David THELLIER.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 13h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 14h15.
- 14h30 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts-de-France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING PREVU POUR L'EPREUVE FEMININE** (rue Cense Balque)



parcours	à parcourir	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	34 km/h	36 km/h	38 km/h	
-1,8		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée			D186	10h40	10h40	10h40
0,0	116,0	DEPART REEL (Lancé)			D186	10h45	10h45	10h45
1,4	114,6	GUARBECQUE				10h47	10h47	10h47
3,6	112,4	ISBERGUES				10h51	10h51	10h50
10,1	105,9	Ligne d'arrivée				11h02	11h01	11h00
10,1	105,9	Prix des Sprints				11h02	11h01	11h00
11,9	104,1	Sortie boucles de "DEPART" - Début de la boucle des "MONTs"				11h06	11h04	11h03
13,5	102,5	HAM EN ARTOIS				11h08	11h07	11h06
14,2	101,8	ISBERGUES				11h10	11h08	11h07
16,1	99,9	MAZINGHEM				11h13	11h11	11h10
19,3	96,7	ROMBLY				11h19	11h17	11h15
20,4	95,6	Prix des monts				11h21	11h19	11h17
20,5	95,5	QUERNES				11h21	11h19	11h17
20,5	95,5	Début zone de collecte				11h21	11h19	11h17
20,6	95,4	LINGHEM				11h21	11h19	11h17
21,1	94,9	Fin zone de collecte				11h22	11h20	11h18
23,1	92,9	RELY				11h25	11h23	11h21
25,4	90,6	LIETTRES				11h29	11h27	11h25
26,6	89,4	ESTREE-BLANCHE				11h31	11h29	11h27
29,0	87,0	Prix des monts				11h36	11h33	11h30
29,3	86,7	LIGNY-LES-AIRES				11h36	11h33	11h31
29,3	86,7	RELY				11h36	11h33	11h31
31,2	84,8	LIGNY-LES-AIRES				11h40	11h37	11h34
33,4	82,6	WESTREHEM				11h43	11h40	11h37
34,8	81,2	AUCHY-AU-BOIS				11h46	11h43	11h39
36,2	79,8	Début zone de collecte				11h48	11h45	11h42
37,4	78,6	Fin zone de collecte				11h51	11h47	11h44
38,0	78,0	LIERES				11h52	11h48	11h45
40,6	75,4	LESPESES				11h56	11h52	11h49
41,4	74,6	Prix des monts				11h58	11h54	11h50
41,4	74,6	ECQUEDECQUES				11h58	11h54	11h50
43,5	72,5	LESPESES				12h01	11h57	11h53
44,2	71,8	Prix des Sprints				12h03	11h58	11h54
45,4	70,6	SAINT-HILAIRE-COTTES				12h05	12h00	11h56
46,4	69,6	BOURECQ				12h06	12h02	11h58
48,5	67,5	HAM EN ARTOIS				12h10	12h05	12h01
50,6	65,4	Début de la 2ème boucle des "MONTs"				12h14	12h09	12h04
51,2	64,8	ISBERGUES				12h15	12h10	12h05
53,1	62,9	MAZINGHEM				12h18	12h13	12h08
55,9	60,1	ROMBLY				12h23	12h18	12h13
57,4	58,6	Prix des monts				12h26	12h20	12h15
57,5	58,5	QUERNES				12h26	12h20	12h15
57,5	58,5	Début zone de collecte				12h26	12h20	12h15
57,8	58,2	LINGHEM				12h27	12h21	12h16
58,3	57,7	Fin zone de collecte				12h27	12h22	12h17
60,1	55,9	RELY				12h31	12h25	12h19
62,4	53,6	LIETTRES				12h35	12h29	12h23
63,7	52,3	ESTREE-BLANCHE				12h37	12h31	12h25
65,3	50,7	ENTREE DANS LA ZONE VERTE				12h40	12h33	12h28
66,1	49,9	Prix des monts				12h41	12h35	12h29
66,3	49,7	LIGNY-LES-AIRE				12h42	12h35	12h29
66,3	49,7	RELY				12h42	12h35	12h29
68,3	47,7	FIN DE LA ZONE VERTE				12h45	12h38	12h32
68,3	47,7	LIGNY-LES-AIRE				12h45	12h38	12h32
70,5	45,5	WESTREHEM				12h49	12h42	12h36
71,9	44,1	AUCHY-AU-BOIS				12h51	12h44	12h38
73,3	42,7	Début zone de collecte				12h54	12h47	12h40
74,5	41,5	Fin zone de collecte				12h56	12h49	12h42
75,1	40,9	LIERES				12h57	12h50	12h43
77,7	38,3	LESPESES				13h02	12h54	12h47
78,5	37,5	Prix des monts				13h03	12h55	12h48
78,5	37,5	ECQUEDECQUES				13h03	12h55	12h48
80,6	35,4	LESPESES				13h07	12h59	12h52
82,4	33,6	SAINT-HILAIRE-COTTES				13h10	13h02	12h55
83,4	32,6	BOURECQ				13h12	13h04	12h56
85,6	30,4	HAM EN ARTOIS				13h16	13h07	13h00
87,2	28,8	Prix des Sprints				13h18	13h10	13h02
88,3	27,7	ISBERGUES				13h20	13h12	13h04
92,2	23,8	Sortie boucle "des MONTs" - Début des boucles "FINALE" (2 tours)				13h27	13h18	13h10
92,2	23,8	Ligne d'arrivée				13h27	13h18	13h10
95,4	20,6	GUARBECQUE				13h33	13h24	13h15
95,7	20,3	Prix des Sprints				13h33	13h24	13h16
97,6	18,4	ISBERGUES				13h37	13h27	13h19
100,9	15,1	Début zone de collecte				13h43	13h33	13h24
101,8	14,2	Fin zone de collecte				13h44	13h34	13h25
104,1	11,9	Ligne d'arrivée				13h48	13h38	13h29
116,0	0,0	Ligne d'arrivée				14h09	13h58	13h48
116,0	0,0	4ème PASSAGE - FIN DU 2EME TOUR FINAL				14h09	13h58	13h48
		ARRIVEE				14h09	13h58	13h48



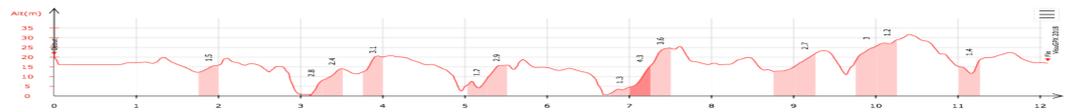
PROFIL BOUCLE DES MONTS



LES 3 DERNIERS KMS

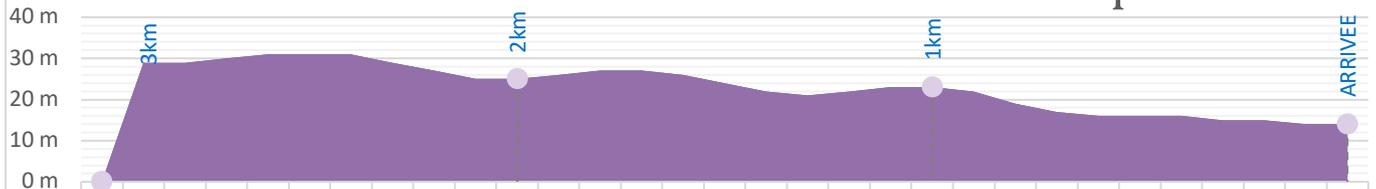


PROFIL BOUCLE FINALE



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
112,8	▶ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h28	16h15
113,7	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h30	16h17
113,7	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h30	16h17
114,3	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h30	16h17
114,5	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
114,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
115,0	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h32	16h19
115,2	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h32	16h19
115,2	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h32	16h19
116,0	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h33	16h20

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve





POINTS DANGEREUX GPI FEMININ



KM	INDICATION
3.1	VIRAGE EN EPINGLE A GAUCHE
5.5	PLOT EN BETON BETON A DROITE
6.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
7.8	ILOTS DIRECTIONNELS
7.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
9.3	ILOTS DIRECTIONNELS
12.2	PASSAGE A NIVEAU
18.3	ILOTS DIRECTIONNELS
18.4	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
46.8	ILOTS DIRECTIONNELS
55.4	ILOTS DIRECTIONNELS
55.5	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
83.9	ILOTS DIRECTIONNELS
97.1	VIRAGE EN EPINGLE A GAUCHE
99.5	PLOT EN BETON BETON A DROITE
100.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
101.8	ILOTS DIRECTIONNELS
101.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
103.3	ILOTS DIRECTIONNELS



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr Jean-Claude WILLEMS

24, rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.

Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com

Epreuve cycliste féminine internationale de la Région des Hauts de France, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais Féminin** est soumis aux règlements de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé en catégorie 1.2



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



**Ville
d'Isbergues**

